

Brevet d'Études Professionnelles – Toutes spécialités

« Rénovées »

Histoire – Géographie – Éducation civique

Ce sujet comporte cinq questions : deux en histoire, deux en géographie et une en éducation civique.

Les questions 2 et 4 portent sur les situations d'un sujet d'étude d'histoire et de géographie. Pour chaque question, le candidat a le choix entre trois possibilités.

Question 1	Histoire – Sujet d'étude Être ouvrier en France (1830 – 1975)	page 2
Question 2	Histoire – Situation au choix - De Gaulle et la première élection au suffrage universel.	page 3
	OU - Mai 1968	page 3
	OU - La cohabitation	page 3
Question 3	Géographie – Sujet d'étude Mondialisation et diversité culturelle	page 4
Question 4	Géographie – Situation au choix - Les migrations internationales	page 5
	OU - Le circuit mondial d'un produit	page 5
	OU - L'action internationale d'une ONG	page 5
Question 5	Éducation civique La constitution et l'exercice des pouvoirs	page 6

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

Aucun document ou matériel autorisé.

LE CANDIDAT TRAITERA L'ENSEMBLE DES QUESTIONS SUR COPIE

B.E.P. : TOUTES SPÉCIALITÉS « rénovation »	Code : 12-2023	Session 2012	SUJET
Épreuve : HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ÉDUCATION CIVIQUE	Durée : 1h30	Coefficient : 3	Page 1/6

Histoire. Sujet d'étude : Être ouvrier en France (1830 – 1975).

Question 1. (4 points).

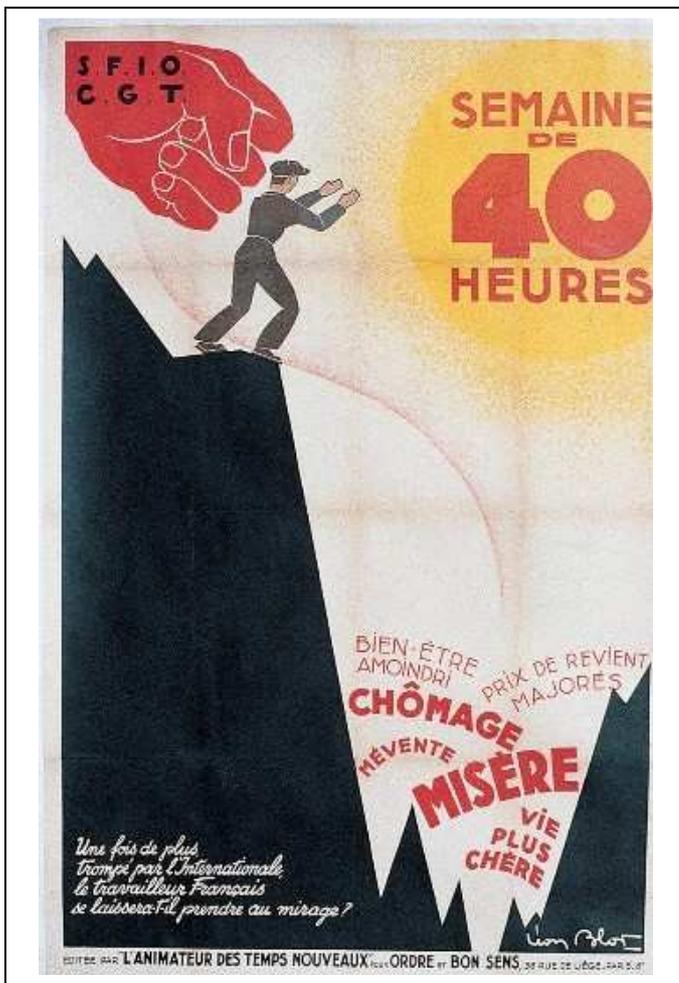
- 1a. Quel est le thème commun à ces deux affiches ? Qui les a fait publier ?
 1b. À l'aide du tableau suivant que vous reproduirez sur votre copie, décrivez chacune des deux affiches.

Points d'analyse	Affiche A	Affiche B
L'image (personnages et lieux)		
Le texte (idées exprimées)		
Le point de vue (l'affiche est-elle favorable ou défavorable à la mesure ?)		

- 1c. D'autres mesures en faveur des ouvriers ont été mises en œuvre en 1936. Citez en deux et présentez le contexte dans lequel elles ont été prises.

Document A. Affiche patronale, juin 1936.

Document B. Affiche de la CGT, juin 1936.



Affiche de Léon Blot, Edimédia, Paris



Affiche de Peiros, Biblio.nationale de France, Paris.

Histoire. Situation du sujet d'étude : La V^{ème} République, une République d'un nouveau type ?

Le candidat traite une seule question correspondant à l'une des trois situations qui suivent.

Première situation : De Gaulle et la première élection présidentielle au suffrage universel.

Question 2. (4 points).

En quoi le référendum du 28 octobre 1962 est-il un moment fondateur pour la V^{ème} République ?

Vous pouvez utiliser les termes suivants : constitution, suffrage universel, pouvoir exécutif, assemblée législative... ou tout autre terme lié à la situation.

OU

Deuxième situation : Mai 1968.

Question 2. (4 points).

En quoi Mai 1968 traduit-il une insatisfaction sociale forte ?

Vous pouvez utiliser les termes suivants : société de consommation, mécontentement, révoltes, entreprises, pouvoir, jeunesse, ... ou tout autre terme lié à la situation.

OU

Troisième situation : La cohabitation.

Question 2. (4 points).

En quoi la cohabitation est-elle une expérience politique originale ?

Vous pouvez utiliser les termes et dates suivants : Président de la République, 1986, constitution, 2002, Premier ministre, majorité parlementaire, ... ou tout autre terme lié à la situation.

B.E.P. : TOUTES SPÉCIALITÉS « renouvelées »	Code : 12-2023	Session 2012	SUJET
Épreuve : HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ÉDUCATION CIVIQUE	Durée : 1h30	Coefficient : 3	Page 3/6

Question 3. (4 points).

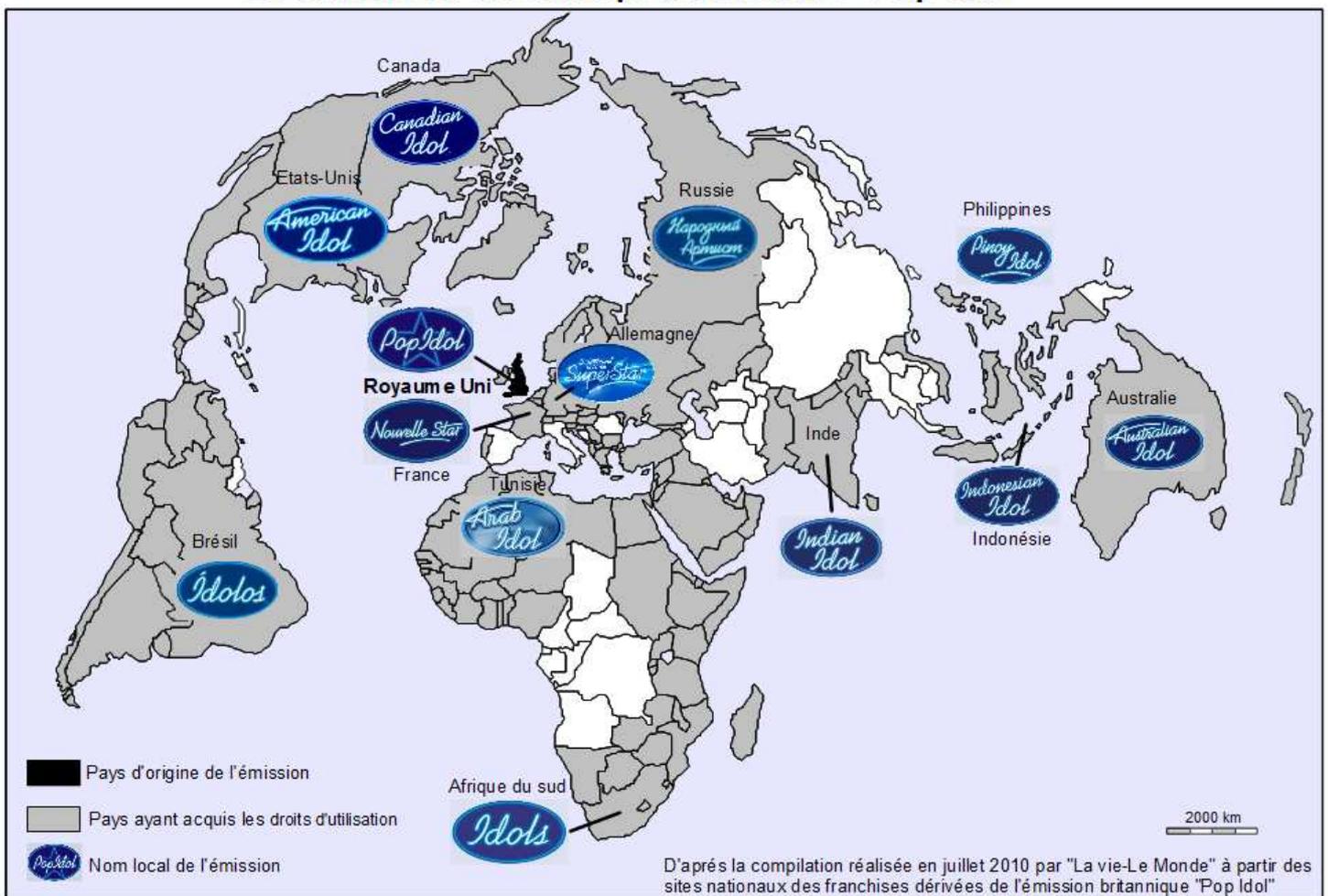
3a. À quelle échelle se fait la diffusion de l'émission *Pop idol* ?

3b. En quoi l'émission *Pop idol* et sa diffusion donnent-elles l'exemple d'un métissage culturel de grande ampleur ?

3c. Dans un domaine culturel de votre choix, présentez un produit diffusé mondialement. Précisez son origine géographique et deux autres lieux du monde où il est consommé. Vous pouvez aussi donner des exemples de ses adaptations locales.

Document.

La diffusion d'un concept d'émission : "Pop idol"



« *Pop Idol* » est une émission télévisée. Des chanteurs amateurs s'affrontent plusieurs semaines durant en espérant devenir des professionnels. Chaque semaine, des candidats sont éliminés par le vote combiné d'un jury et des téléspectateurs. L'émission est localement adaptée aux usages du pays où elle est diffusée.

Géographie. Sujet d'étude : *Acteurs, flux, réseaux de la mondialisation.*

Le candidat traite une seule question correspondant à l'une des trois situations qui suivent.

Première situation : Les migrations internationales.

Question 4. (4 points).

4a. Présentez un exemple précis de migration internationale en reproduisant sur votre copie le tableau suivant :

Pays ou région de départ	
Pays ou région d'accueil	
Causes	
Conséquences	

4b. Définissez : « migrations internationales ».

OU

Deuxième situation : Le circuit mondial d'un produit.

Question 4. (4 points).

4a. Présentez un exemple de firme transnationale en reproduisant sur votre copie le tableau suivant :

Produit distribué par la firme	
Nom de la firme transnationale	
Nationalité de la firme	
Lieu de conception du produit	
Lieux de fabrication du produit	
Lieux de vente et de consommation du produit	

4b. Définissez : « firme transnationale ».

OU

Troisième situation : L'action internationale d'une ONG.

Question 4. (4 points).

4a. Présentez un exemple précis d'ONG en reproduisant sur votre copie le tableau suivant :

Nom de l'ONG	
Activité de l'ONG	
Lieux de collecte des fonds	
Lieux d'intervention	

4b. Définissez : « ONG » ; expliquez pourquoi les ONG sont des acteurs de la mondialisation.

Question 5. (4 points).

5a. La Constitution définit le rôle des trois pouvoirs. Deux d'entre eux sont évoqués dans ces extraits. Lesquels ? Dans quels articles ?

5b. Il existe, à la fois, une séparation et un contrôle mutuel des pouvoirs. Montrez-le à partir de deux extraits d'articles que vous choisirez et commenterez.

Document. Extraits de la Constitution de la V^{ème} République actuellement en vigueur.

ARTICLE 10.

Le Président de la République promulgue les lois dans les quinze jours qui suivent la transmission au Gouvernement de la loi définitivement adoptée.

Il peut, avant l'expiration de ce délai, demander au Parlement une nouvelle délibération de la loi ou de certains de ses articles. Cette nouvelle délibération ne peut être refusée.

ARTICLE 12.

Le Président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.

ARTICLE 21.

Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement. Il est responsable de la défense nationale. Il assure l'exécution des lois. Sous réserve des dispositions de l'article 13, il exerce le pouvoir réglementaire et nomme aux emplois civils et militaires.

Il supplée, le cas échéant, le Président de la République dans la présidence des conseils et comités prévus à l'article 15.

ARTICLE 24.

Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques. Il comprend l'Assemblée nationale et le Sénat.

www.conseil-constitutionnel.fr

B.E.P. : TOUTES SPÉCIALITÉS « renouvelées »	Code : 12-2023	Session 2012	SUJET
Épreuve : HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ÉDUCATION CIVIQUE	Durée : 1h30	Coefficient : 3	Page 6/6